

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 04 JUILLET 2016

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de M. JACQUIN absent excusé qui a donné pouvoir à Mme HOARAU, M. LE BEC, absent excusé qui a donné pouvoir à M. BATANY, Mme MOUCHOT, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme CHENTIL, M. LANNUZEL C., Mme LEROY et de Mme ELIES absents excusés.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Une délégation s'est exprimée sur la fermeture d'une portion de la rue des Fourches, à la circulation des véhicules motorisés. Monsieur le Maire a rappelé les raisons pour lesquelles cette décision a été prise :

« L'érosion importante du littoral entre Ruscumunoc et Porstévigné a rendu dangereuse l'utilisation du sentier côtier obligeant les piétons à circuler sur la route. Il a donc été choisi de neutraliser la circulation automobile sur le tronçon de la rue des Fourches ne desservant aucune habitation, pour le réserver aux piétons et aux cyclistes. Les personnes à mobilité réduite peuvent ainsi également emprunter cette voie côtière en toute sécurité. L'accès des véhicules n'est autorisé qu'aux riverains sur la partie urbanisée de la voie. La signalétique de ce nouvel aménagement est en cours de test pour en définir la meilleure configuration. Merci de votre compréhension. Protégeons ensemble notre littoral. »

Après avoir entendu les arguments du public, le conseil municipal décide de maintenir la configuration des lieux pour la saison estivale. Un nouvel aménagement pourrait être étudié, à la rentrée, avec la Communauté de communes du Pays d'Iroise, gestionnaire notamment des sentiers de randonnée, afin de garantir la sécurité, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la coexistence des différents usages sur cette voie côtière, dans le respect de l'environnement.

AVIS SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Dix dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

1. YI 290, Streat an arvoriz (lot 2), terrain non bâti, 372 m²
2. YI 303, Streat an arvoriz (lot 15), terrain non bâti, 384 m²
3. YI 304, Streat an arvoriz (lot 16), terrain non bâti, 435 m²
4. YS 362, 308, 201 rue de Rubian, terrain bâti, 1077 m²
5. YP 656, 658, route de Kerbroc'h, terrain bâti, 1512 m²
6. ZI 343, Impasse de la prairie, terrain non bâti, 549 m²
7. YV 92, 96, Kervoulouarn, terrain bâti, 648 m²
8. C 1173, 1195, 13 route de Saint Renan, terrain bâti, 515 m²
9. C 1098, 1172, bourg, terrain non bâti, 600 m²
10. C 1012, 1068, 10 rue des écoles, terrain bâti, 764 m²

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour les 8 premiers dossiers.

Parcelles C 1098 et 1172 au bourg de Plouarzel.

L'acquisition de ce terrain non bâti de 600 m² situé à proximité de la résidence Ty Braz pourrait permettre la construction de maisons locatives adaptées pour les personnes âgées. L'implantation de ce projet dont le principe a été validé par les Foyers de Rennes devra être revue en fonction de l'acquisition de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour, et 1 voix contre,

- décide d'acquérir par voie de préemption la propriété cadastrée C 1098 et 1172, au prix de 15 000 euros sous réserve de l'avis demandé au service du domaine ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Parcelles C 1012 et 1068, 10 rue des écoles.

Considérant que cette propriété est concernée par un projet d'aménagement urbain intégrant notamment la création de stationnements et d'un cheminement piéton permettant de relier le pôle médical et l'office du tourisme à la mairie, la poste et aux commerces, le Conseil Municipal, délibère et, à l'unanimité,

- décide d'acquérir par voie de préemption la propriété cadastrée C 1012 et 1068, au prix de 80 000 euros sous réserve de l'avis demandé au service du domaine ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pouvoir au maire pour instruire les DIA en juillet et en août

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour instruire les DIA dont le délai de réponse ne pourrait attendre la prochaine réunion de Conseil Municipal.

ACQUISITIONS FONCIERES

Acquisition des parcelles C1011 ; C1014 (en partie) et 955 (en partie)

Vu l'avis du service du domaine en date du 7 janvier 2015, dont la réactualisation a été demandée ;
Vu la délibération du 23 février 2015 se prononçant en faveur de l'acquisition des parcelles concernées ;
Considérant le projet d'aménagement du bourg permettant de relier le pôle médical et la place de la mairie ;
Une négociation a été menée entre M. Le Maire et la famille Pen pour l'achat des parcelles contenant le hangar et la forge pour une surface de 1515 m² (C1011, C1014 en partie, C 955 en partie). Un accord a été trouvé pour un prix d'achat de 90 000 €. Les commissions des travaux et des finances ont émis un avis favorable pour l'acquisition de ces parcelles à ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir un terrain d'une contenance totale de 1515 m² désigné ci-dessus, pour la somme de 90 000 € ;
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune ;
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

Acquisition des parcelles C1141 et 727 (en partie).

Vu la demande d'avis adressée au service du Domaine en date du 27 juin 2016;
Vu la délibération du 6 juin 2016 se prononçant en faveur du projet de construction d'un bâtiment comportant 9 logements locatifs et des commerces;
Une négociation a été menée entre M. Le Maire et la famille Bouzeloc pour l'acquisition de la parcelle C 1141 et d'une partie de la C 727 pour un montant de 5 000 € Les commissions des travaux et des finances ont émis un avis favorable pour l'acquisition de ces parcelles à ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir le terrain désigné ci-dessus, pour la somme de 5 000 € ;
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune ;
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES

Dotations 2016

Pour information, les montants des différentes dotations de l'État réellement notifiés à la commune pour 2016 ont été présentés.

Restauration scolaire

Après étude, la commission des finances propose les tarifs suivants, applicables à compter du 1^{er} septembre 2016 et pour la durée de l'année scolaire 2016/2017 :

Repas enfant inscrit : 3,30 €, supplément pour enfant non inscrit : + 1 €, soit un repas à 4,30 €

Repas adulte inscrit : 6,50 €, supplément pour adulte non inscrit : + 1 €, soit un repas à 7,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la commission des finances.

Abattements sur la taxe d'habitation

Une information détaillée et des simulations ont été présentées à la commission. Après étude et débat, la commission propose de modifier le régime des abattements qui existe actuellement : suppression de l'abattement général à la base et maintien des abattements famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 15 voix pour, 1 voix contre, et 7 abstentions, de supprimer l'abattement général à la base antérieurement institué.

Dégrèvements sur la taxe foncière sur les propriétés bâties

Maintien de l'exonération de deux ans sur les nouvelles propriétés bâties.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX

École Saints Anges

Un avant-projet de la réhabilitation de l'école Saints Anges a été présenté à la commission. Ce projet prévoit la démolition d'une partie du bâtiment suivie de la création d'un nouveau bâtiment en bordure de voie (office de tourisme de 150m²) et la réhabilitation de l'ancien qui pourrait accueillir une salle d'exposition au rez de chaussé et des bureaux à l'étage.

Aménagement route de Saint Eloi

Suite à la demande de riverains un projet d'aménagement de la voirie a été étudié dans le but de réduire la vitesse au niveau du pont de St Eloi, entre la commune de Plouarzel et Brélès (création de chicane en bordure). Le montant pour la commune de Plouarzel s'élève à 5 825 € HT. Après débat la commission ne souhaite pas donner suite à ce dossier dans l'immédiat.

Extension du cimetière de Plouarzel

Pour la réalisation de l'aménagement du cimetière de Plouarzel le devis de l'architecte paysagiste Jean Noël Le Rest s'élève à 5 103 € HT. La commission propose de retenir les deux premières phases de son devis (avant-projet et projet). Les phases « quantitatif » et « suivi du chantier » seront réalisées par les services techniques.

Conformément au Code général des Collectivités territoriales, et dans la mesure où le cimetière est situé dans une partie urbanisée de la commune et à moins de 35 mètres des habitations, la procédure d'extension implique la tenue d'une enquête publique. Le dossier justifiant l'extension sera accompagné d'une étude hydrogéologique du terrain. L'autorisation du Préfet pourra intervenir après avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe d'extension du cimetière ;
- confie l'étude de l'avant-projet et du projet d'aménagement à Jean-Noël Le Rest pour un montant de 2 916 € HT;
- donne pouvoir au Maire pour faire réaliser l'étude hydrogéologique ;
- donne pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Énerg'ence

Le bilan détaillé « fluides et énergie 2015 » de la commune sera présenté au conseil du mois de septembre par Énerg'ence. Globalement on remarque entre 2014 et 2015 une baisse des consommations électrique de 9%. 51% de la consommation d'énergie de la commune est réalisée par le complexe (mairie, maison de l'enfance, complexe polyvalent) basé sur un tarif jaune unique. La commission souhaite la mise en place d'un sous compteur par bâtiment pour affiner les actions à entreprendre pour les économies d'énergie.

L'analyse des devis sur l'étude thermique de la partie vestiaire de la salle omnisport est en cours avec Énerg'ence.

Panier de basket salle Kerven

Les paniers de basket amovibles de la salle Kerven sont très dangereux lors de leur mise en place. La fourniture et la pose de 4 paniers de basket relevables par treuil électrique s'élève à 4 000€ HT environ par panier. La commission est favorable à cette installation.

Rue de Poul Al Loch

Une demande des riverains de la rue de Poul al loch est parvenue en mairie pour aménager la voie afin de réduire la vitesse. La commission propose la pose de deux jardinières en quinconce.

Information

- La rénovation du sol de la salle omnisport est en cours (finition semaine 27)
- Les travaux de mise aux normes électriques à l'église de Plouarzel ont commencé semaine 26 et devrait se terminer semaine 29
- L'aménagement du bureau de Cap ados est prévu cet été (création d'une porte, pose de rideaux etc.)
- La vidéo surveillance de la salle de Kerven est en service depuis la semaine 25
- L'accès à la plage de Ruscumunoc a été réalisé par la Communauté de Communes du Pays d'Iroise.
- Le chemin piéton rue du Lannic a été élargi et resablé par les services techniques
- De nouveaux columbariums ont été mis en place (un à Trézien et un à Plouarzel)
- Le nouveau matériel pour les services techniques a été livré (remorque, plaque vibrante et mini élagueuse)

CONVENTION POUR L'ENSEIGNEMENT DU BRETON À L'ÉCOLE DE TREZIEN 2016-2017

Les élèves de l'école publique bénéficient d'heures d'initiation au breton, dispensées chaque semaine par une association habilitée.

Ce dispositif fait l'objet d'une convention financière avec le Conseil départemental pour la période 2013-2016. Dans l'attente de l'adoption du schéma linguistique départemental, prévue en octobre 2016, il est proposé une nouvelle convention d'une durée d'un an, correspondant à la prochaine année scolaire, 2016-2017. Cela permettra de ne pas interrompre le dispositif. Les futures conventions s'adosseront au schéma linguistique départemental.

Pour l'année 2016-2017, cette initiation concerne 2 classes soit 2 heures par semaine. Le coût de cette intervention est de 3 600 € ; la participation de la commune s'élève à 1 199,40€ ; le complément est versé par le Conseil départemental et la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le projet de convention 2016-2017,
- donne pouvoir au Maire pour signer ce document.

AFFAIRES DIVERSES

Approbation du projet d'aménagement d'un local de stockage de couches à la crèche - demande de subvention à la CAF

Afin d'aménager un local disponible à la crèche en local de stockage de couches, une désinfection est nécessaire. Il est également prévu de réaliser une dalle, de repeindre l'ensemble avant la pose d'étagères sur un des murs.

Le coût de l'ensemble des travaux s'élève à 2 071 € (TTC). La CAF pourrait participer au financement de ces aménagements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'aménagement d'un local de stockage de couches pour un montant de 2 071 € TTC ;
- sollicite la participation de la CAF pour financer cet aménagement ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Nettoyage de la zone verte de Kerivarc'h.

Josiane Chentil, adjointe déléguée à l'environnement remercie les bénévoles qui ont participé au nettoyage de la zone verte de Kerivarc'h.

Inauguration de la rue des 3 frères Pellen.

Monsieur le Maire remercie les nombreuses personnes présentes lors de cette cérémonie.

Déploiement de la fibre optique.

Les études sont toujours en cours. Une réunion aura lieu en septembre entre la Communauté de communes du Pays d'Iroise et la Région Bretagne pour faire avancer ce dossier important pour le territoire.

Pôle santé.

La parole est donnée à M. Vaillant qui s'étonne que M. le Maire ait laissé un deuxième ostéopathe s'installer dans le bungalow, près du pôle santé.